

DECISION DU MAIRE :DM_020_2026

CONTI FABRICE - LOCATION 21 RUE SAINT JEAN AU 01/09/2026 - STUDIO 4

Le Maire de Villefranche de Conflent

Vu la délibération du Conseil municipal du 20 mars 2026 relative à la délégation consentie en application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment la décision de la conclusion et de la révision du louage de chose pour une durée n'excédant pas douze ans;

Vu la délibération DE_012_2026 autorisant le Maire à louer le studio n°4 sis 21 rue Saint Jean, à l'année au prix de 400€ mensuel

Considérant la demande de Monsieur CONTI Fabrice qui souhaite louer un appartement sur la commune.

Décide :

ARTICLE 1: Un contrat de location de logement meublé est établi entre la commune et Monsieur CONTI Fabrice pour la location du studio n°4 sis au 21 rue Saint Jean à Villefranche de Conflent. Le bail est consenti et accepté pour une durée de 1 an, à compter du 1er septembre 2026, moyennant un loyer mensuel de 400 €.

ARTICLE 2 : Monsieur le Maire et Monsieur le comptable public sont chargés de l'exécution de la décision.

Fait à Villefranche de Conflent le 31 août 2026

Le Maire
Gilles ROBERT

Date de transmission de l'acte: 31/08/2026

Date de réception de l'AR: 31/08/2026

066-216602235-DM_020_2026-AU

AGEDI